

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**09-12-2022-02**

Date de convocation le 02/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 2

Votants : 15

Le neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Étaient présents** : Mmes ETCHART, BAZIARD, CAZENAVE, GRAUX, GUITTONNEAU LOQUET, DAUBAS et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M. SALEFRANQUE

**Avaient donné pouvoir** : M. LAPETRE pouvoir à MME BAZIARD

M. HILLOOU pouvoir à M. LETARGUA

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SANTAT**

Suite à une désertification médicale sur le territoire et un manque d'anticipation, est né le projet de centre de santé. L'association SANTAT ainsi que 16 Communes du Bassin de Lacq ont décidé d'agir pour créer un centre de santé sur le territoire. Le centre de santé est géré par l'association avec l'accompagnement des communes si de besoin pour l'aide au démarrage et au soutien financier en cas de déficit de la structure.

Après avoir installé 4 médecins en 2021, l'association installe 3 nouveaux médecins salariés en 2022 destinés à suppléer à la cessation d'activité de 2 médecins généralistes libéraux sur Lagor et, à court terme, d'un autre médecin sur Mourenx.

Cette 2ème phase d'installation n'ouvrant pas droit à subvention d'aide au démarrage de la part de l'Etat, l'association envisage une difficulté de trésorerie passagère en 2022 mais maintien un objectif d'équilibre financier autonome en 2023/2024. Un premier versement de 2687,53 € a eu lieu début 2022, et l'association appelle un second versement pour fin 2022 du même montant soit 2 687.53 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

**AUTORISE** le versement d'une subvention de deux mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante-trois centimes euros à l'association SANTAT sur l'exercice 2022

**PRECISE** que ces crédits sont prévus au budget

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ